Image not found or type unknown

VEFA - négociation des pénalités de retard

Par **lolapatch**, le **26/12/2019** à **14:03**

Bonjour,

Mon conjoint et moi avons réservé une maison neuve dans une future co propriété, nous sommes passés chez le notaire. Nous venons d'apprendre que le chantier aura 6 mois de retard, nous allons rencontrer le promoteur pour négocier les pénalités. Cependant chez le notaire nous avons signé 40€/jour de pénalité, hors la loi prévoit 1/3000 ème soit 125€/jour...
Pouvez-vous nous aider afin de préparer nos négociations. Nous souhaiterions obtenir 62€/jour + 2000€ de modifications offertes dans la maison (ce qui couvre le préjudice, plus c'est mieux évidement !).
Comment sont payées les pénalités svp ? (déduites du prix de la maison ? paiement ?)
C'est notre première acquisition, excusez notre manque d'informations...
Cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés